RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« 3B FOODCOURT »

SAS au capital de 3.000 €
Siège Social : Lieu-Dit Lou Gabian
83600 FREJUS
RCS Fréjus 980.766.661

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'An Deux Mille Vingt Quatre,
Le 1er août,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Cédric BEAUFILS, Président et propriétaire de	**1.275 actions**
Monsieur Mehdi BEN SALEM, Directeur général et propriétaire de	**1.275 actions**
Monsieur Anthony BEZZINA Directeur général et propriétaire de.....	**450 actions**
Soit un total de	**3.000 actions**

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts sociaux.
Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la lettre de convocation,
- Le rapport de gestion de la présidence,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser pendant le même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Régularité de la convocation et de la tenue de la présente assemblée,
- Reconnaissance de l'exercice effectif du droit de communication,
- Agrément des cessions d'actions,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.
Un échange de vues intervient, puis plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale reconnaît comme régulière la convocation et la tenue de la présente assemblée pour ce jour, heure et lieu, faite par la présidence dans les délais et formes prescrites tant par la loi que par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale reconnaît que chaque associé a été mis à même d'exercer son droit de communication spécialement attaché aux questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée, conformément aux dispositions légales et statutaires, l'avoir effectivement exercé et avoir notamment une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les cessions d'actions intervenues en date du **01/08/2024** à savoir :

- **Cédric BEAUFILS** cède ..... **1.275 actions à la SASU « CBFS HOLDING »**
- **Mehdi BEN SALEM** cède ..... **1.275 actions à la SASU « MBS HOLDING »**

Il en résultera une nouvelle répartition des actions :

- **La SASU « CBFS HOLDING »** ..... **1.275 actions**
- **La SASU « MBS HOLDING »** ..... **1.275 actions**
- **Monsieur Anthony BEZZINA** ..... **450 actions**

Total des actions ..... **3.000 actions**

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'**article 7 des statuts.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal, pour effectuer toutes formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par la présidence et les associés.

Cédric BEAUFILS	**Mehdi BEN SALEM**	**Anthony BEZZINA**
La SASU « CBFS HOLDING » Représentée par Monsieur Cédric BEAUFILS	**La SASU « MBS HOLDING »** Représentée par Monsieur Mehdi BEN SALEM	